



**Compte-rendu d'activité de l'année 2020
203^e EXERCICE**

Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2021



Assemblée Générale Ordinaire

ORDRE DU JOUR

Les sociétaires délégués sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 11 juin 2021, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) **Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020**
- 2) **Approbation définitive du bilan et du compte de résultat au 31.12.2020**
- 3) **Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale**
- 4) **Quitus au Conseil d'Administration et à la Direction**
- 5) **Approbation des indemnités aux membres du Conseil d'Administration et de ses comités.**
- 6) **Pouvoirs pour l'exécution des formalités**

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables

Siège Social : 6 bd de l'Europe B.P. 3169 – 68063 MULHOUSE CEDEX – Tél. 03 89 35 49 49 – Fax. 03 89 35 49 50
Entreprise régie par le code des assurances. Fondatrice du Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est (GAMEST)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.	CLAUDE	WITZ	PRESIDENT
	BENOIT	STURNY	1 ^{ER} VICE-PRESIDENT
	PHILIPPE	EISER	2 ^E VICE-PRESIDENT
	MARC	BEYER	ADMINISTRATEUR
	JEAN-MARIE	COUETOUX	ADMINISTRATEUR
	GEORGES	ERNST	ADMINISTRATEUR
	ANTOINE	LEIMGRUBER	ADMINISTRATEUR
	THIERRY	MAGNO	ADMINISTRATEUR
MME	ANDREE	KOEHLI	ADMINISTRATEUR
	SANDRINE	MOOG	ADMINISTRATEUR SALARIE

DIRECTION GENERALE

M.	LAURENT	WERNER	DIRECTEUR GENERAL DE LA MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
----	---------	---------------	--

HONORARIAT

M.	FRANCIS	SCHULLER	PRESIDENT
	BERNARD	ANTOINE	ADMINISTRATEUR

En application des dispositions de l'article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des sociétés d'assurance mutuelle, sont mentionnés comme suit les autres mandats exercés par les administrateurs de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA :

M. Marc BEYER : Président du Directoire de la SA Léon BEYER

M. Jean-Marie COUETOUX, gérant de la SARL LOXODR'IM, gérant de la SCI GCG & Cie, gérant de la SCI de Roco, gérant de la SCI de l'Oppidum.

M. Philippe EISER, gérant de la SCP d'Huissiers de Justice, Administrateur de la Mutuelle AMELLIS, Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST, Administrateur du GAMEST.

M. Georges ERNST : Gérant de la SCI ZAHM.

M. Antoine LEIMGRUBER : Administrateur de la SOCAMI Alsace Lorraine Champagne (Groupe Banque Populaire), Administrateur de la MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR.

M. MAGNO Thierry : gérant de la société Les Epis du MOULIN ; gérant de la société Domaine de SYAM ; gérant de la société ARCOBALENO ; gérant SCI E.M.A. ; Directeur général NEC ACCESS BUREAU ; administrateur Ste MAXIMUS ; administrateur Ste GANAFOUL ; administrateur association H.A.R.P. (Habitants et Amis de la Rue PASTEUR à DOLE) ; Co-Président Syndic Château Le FLORILEGE, Administrateur suppléant du GAMEST.

Mme Andrée KOEHLI : Administratrice du GAMEST.

M. Benoît STURNY : Président de BSI Conseil, Président du GAMEST, Administrateur de la MAVIC, Président de la MUTUELLE DE L'EST, Membre du comité de gestion du GIE GIGAM.

M. Claude WITZ : Administrateur du GAMEST, Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST.



1) Assemblée Générale Ordinaire du 203^{ème} ANNIVERSAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Sociétaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, ci-après, de l'activité du **203^e exercice** de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA relative aux opérations qui se sont réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

APERCU DE L'ANNEE 2020 ET PERSPECTIVES 2021

I – La conjoncture économique mondiale

La conjoncture économique mondiale 2020 et, certainement pour une grande partie 2021, s'inscrit malheureusement dans une ambiance morose et chargée de grandes incertitudes pour l'homme et l'entreprise.

En plus du sentiment de pertes de liberté et de perspectives pour le futur, le moral de chacun est au plus bas. La pandémie liée à la Covid-19 a ralenti considérablement le dynamisme des entreprises.

De cette période, nous nous sommes habitués à de nouvelles notions comme le « confinement », la « distanciation physique », les « gestes barrières », le « protocole sanitaire »...

La crise économique que traverse actuellement l'économie mondiale est considérée comme la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans ses dernières prévisions, la Banque Mondiale prévoit que le PIB mondial n'atteindra qu'environ 84 000 Mds\$ en 2020 et à peine 87 000 Mds\$ en 2021, soit une perte cumulée de plus de 10 000 milliards de dollars par rapport à la situation qui aurait prévalu sans pandémie. Le coût économique total de cette récession pourrait être encore plus élevé, du fait des effets à long terme sur l'investissement et l'éducation.

II – Une perte de richesses en 2020 et 2021

Inutile d'être une sommité dans la finance pour savoir qu'une des caractéristiques de la crise économique actuelle est de toucher la quasi-intégralité des Pays du globe.

La zone géographique la plus touchée est l'Amérique Latine/Caraïbes. La perte de richesses cumulée sur les deux années y atteint près de 16,5 % de son PIB d'avant crise. Suivent ensuite le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et la Zone Euro. Pour celle-ci, la perte cumulée représente 14,8 % du PIB de 2019. La Zone Euro apparaît ainsi plus gravement touchée que les États-Unis par exemple, notamment du fait d'une récession plus sévère en 2020, avec un recul de l'activité économique anticipé, pour cette année-là, à 7,4 % au sein de la Zone Euro, contre 3,6 % outre Atlantique.

La Zone de l'Asie de l'Est/Pacifique est celle qui devrait le moins souffrir, en termes économiques, de la pandémie de la Covid-19, avec une perte de richesses cumulée d'environ 8 % du PIB de 2019, alors même que la zone devrait connaître une croissance positive en 2020 et en 2021 avec une progression du PIB respectivement de 0,9 % et de 7,4 %. Ce cas illustre donc bien les effets concrets d'une moins forte croissance sur le niveau de richesses finalement créées.

III - Quels seront les effets à long terme de la récession actuelle ?

La perte de richesses évoquée jusqu'ici n'est que l'impact « immédiat » de la crise économique que nous traversons. Or, même lorsqu'elles sont de courte durée, les récessions peuvent avoir des effets à long terme sur les économies concernées. Etant donné l'ampleur de la récession actuelle provoquée par la pandémie et bien qu'il soit encore trop tôt pour le quantifier, il est fort probable qu'elle continue à avoir un impact sur l'économie mondiale au-delà de 2023, année au cours de laquelle l'économie mondiale devrait avoir retrouvé son niveau d'activité d'avant la Covid-19.

Le premier facteur à prendre en considération ici est l'éducation. La pandémie actuelle perturbe, tout d'abord, les systèmes éducatifs à travers le monde. Les pertes de revenus liées à la récession devraient, ensuite, réduire les possibilités de poursuite d'études, notamment dans les pays où l'éducation supérieure est onéreuse ! Il pourrait en résulter une moindre accumulation du capital humain, facteur important de la croissance économique.

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), le Capital humain désigne « l'ensemble des connaissances, qualifications, compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique ».

En outre, l'investissement privé tend à être plus faible au cours des récessions, tandis que les mesures de soutien à l'économie réduisent la marge de manœuvre des Etats en matière d'investissement public. Or, un investissement plus faible aujourd'hui aura un effet négatif sur les capacités de production et la croissance économique de demain.

Enfin, une récession peut avoir des effets négatifs sur le rythme des innovations, sur le niveau de la demande globale (*par exemple, si le chômage augmente sensiblement*) ou encore les échanges internationaux. Il s'agit d'autant de facteurs susceptibles d'alourdir le coût économique de la récession actuelle.

IV – Le Contexte économique du secteur de l'assurance

Effets sur les contrats en cours, les affaires nouvelles, hausse des cas de fraude, émergence de nouveaux risques, dépréciation des actifs... Il n'est pas aussi simple de décrypter les conséquences économiques de la crise sanitaire en cours dans le secteur de l'assurance, à court et long terme.

Pour deux raisons principales, il est difficile de prévoir quelles conséquences la crise sanitaire actuelle aura sur le secteur de l'assurance.

La première raison tient au caractère tout à fait exceptionnel de cette situation qui a provoqué la mise à l'arrêt d'un grand nombre d'activités sur l'ensemble de la planète, dans un contexte de modernité et de mondialisation totalement inédit, l'absence de précédent dans un environnement comparable ne permet pas, ou peu, d'en tirer des enseignements pertinents.

La seconde raison est liée à la spécificité de l'activité des Assureurs dont le rôle est de redistribuer des primes collectées auprès d'une mutualité qui a cherché à se protéger contre certains risques qui font l'objet d'une définition contractuelle et d'une tarification spécifique et individualisée.

Il importe de rappeler que l'engagement d'un assureur à l'égard de ses assurés ne saurait aller au-delà des obligations contractuellement définies, sous peine de mettre en péril son équilibre et, de ne plus être en mesure de faire face à ses engagements à l'égard des autres assurés.

A ce propos, et sans doute en réaction à l'émotion provoquée par l'absence d'intervention des assureurs au titre de la garantie des Pertes d'Exploitation, l'ACPR a diffusé un communiqué de presse lors du 1^{er} confinement, aux termes duquel elle rappelle que « les moyens financiers dont les assureurs disposent pour tenir l'ensemble des engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de leurs assurés, et contribuer ainsi à amortir le choc économique provoqué par la pandémie ne peuvent pas, sauf à les mettre en risque, être utilisés pour couvrir des événements qui sont explicitement exclus de leurs contrats ».

Des effets à retardement sont inévitables...

Ajoutons que le débat se serait présenté différemment s'il ne s'agissait pas de reprocher aux Assureurs de refuser d'aller au-delà de ce qui est contractuellement garanti, mais de participer à l'effort collectif en tant que secteur plutôt préservé par la crise, en demandant par exemple à l'ensemble des acteurs relevant des secteurs plus ou moins épargnés, voire boostés par la crise, de contribuer au Fonds de solidarité. Mais, là encore, la situation est complexe... Si le secteur de l'assurance semble préservé par les effets de la crise, il ne l'est qu'en partie et le bilan

d'un organisme d'assurance ne s'effectue pas en cours d'année, mais au vu de la sinistralité de l'exercice entier, plusieurs mois et le plus souvent plusieurs années après la clôture de l'exercice.

Le secteur de l'assurance accompagne ainsi l'économie en rendant possibles des projets qui n'auraient pas pu être entrepris sans une couverture assurantielle. L'exemple des « assurances obligatoires » est une illustration parmi d'autres de ce rôle d'accompagnateur de croissance qu'exercent les assureurs. *On pense à ce sujet à Henry Ford et à sa célèbre formule « New-York n'est pas la création des hommes mais celle des assureurs... Sans les assureurs, il n'y aurait pas de gratte-ciels car aucun ouvrier n'accepterait de travailler à une pareille hauteur en risquant de faire une chute mortelle et de laisser sa famille dans la misère ».*

Enfin, le secteur de l'assurance rassemble des porteurs de risques, auxquels on peut assimiler les réassureurs, et des intermédiaires.

La présente réflexion se concentre sur les porteurs de risques en assurance non-vie, dont la rentabilité et/ou la solvabilité pourraient être mises à mal, à plus ou moins long terme, sur les incidences de cette crise sanitaire majeure.

Avant de procéder à des distinctions en fonction des branches d'assurance, il convient sans doute d'envisager différemment les incidences de la crise sanitaire d'une part sur la rentabilité et d'autre part, sur la solvabilité des organismes porteurs de risques, dans l'immédiat et à plus long terme.

V - Les premiers effets immédiats de la crise sanitaire

Les effets immédiats de la crise sanitaire se situent sur les revenus des organismes d'assurance.

La question se pose de déterminer l'impact de la situation actuelle sur l'encaissement des organismes d'assurance au titre de l'exercice en cours. Les flux entrants dans un organisme porteur de risques proviennent des contrats en portefeuille ou des affaires nouvellement souscrites. A cette distinction, on préférera celle entre les assurances de dommages et les assurances de personnes.

A - Incidence sur les contrats en cours :

Les difficultés économiques auxquelles les assurés sont confrontés peuvent les conduire à des situations qui vont entraîner une baisse de primes pour les assureurs :

- *Défaillances, surendettement ou rétablissement personnel pour une personne physique, redressement ou liquidation judiciaire pour une personne morale ;*
- *Difficultés de paiement ;*
- *Résiliations pour réduire les charges, notamment en assurance facultative ;*
- *Avenant de réduction ou de suspension des garanties en raison de la réduction ou de la cessation de l'activité.*

B - L'impact sur les affaires nouvelles :

Ces phénomènes sont sans doute compensés par une réduction du « turn-over » liée au ralentissement de l'activité commerciale, en raison notamment de son interruption en face à face. Le faible taux de contrats réalisés à distance (2% en moyenne du chiffre d'affaires des sociétés d'assurance de dommages est réalisé par téléphone ou internet) permet sans doute aux assureurs de conserver leurs assurés, tout au moins ceux qui auraient des échéances à une autre date qu'au 31 décembre.

Les multiples obligations d'assurance devraient permettre aux assureurs de compter sur ces cotisations, notamment en automobile qui représente 38,9% de l'encaissement en IARD.

C - L'impact de ces phénomènes a été connu qu'à la clôture de l'exercice 2020.

Jusqu'au début du 21ème siècle, les organismes porteurs de risques, en tant qu'investisseurs institutionnels, disposaient d'une autre rentrée d'argent consistant en des produits financiers issus de leurs placements. Il est presque inutile de préciser que dans le contexte d'économie à taux zéro, voire négatif, la part des intérêts des placements a largement baissé dans les comptes de résultat financiers des organismes d'assurance.

VI - Les effets immédiats de la crise sanitaire sur la sinistralité

Il apparaît que, selon les branches d'assurance, la sinistralité est affectée d'une tendance très nette à la baisse ou à l'inverse à la hausse, alors que d'autres branches sont peu affectées par les circonstances. L'occasion étant toute trouvée pour s'interroger sur la corrélation qui pourrait exister entre crise économique et fraude à l'assurance...

A - Impact du confinement sur la sinistralité en assurance de dommages :

La tendance est clairement à la baisse de la sinistralité, notamment en assurance automobile, et en assurance Multirisque Habitation, même si des typologies de sinistres sont en hausse, comme les accidents ménagers ou de jardinage.

D'une manière générale l'ensemble des branches d'assurance de dommages observe une réduction significative de la sinistralité, qui a d'ailleurs conduit les assureurs à verser à leurs assurés une « ristourne », sans attendre la fin de la crise sanitaire ni le bilan définitif de l'année.

Cette baisse de la sinistralité en assurance de dommages a permis aux sociétés d'assurance relevant du Code des Assurances, les seuls des trois familles à pratiquer l'assurance de dommages, de faire montre de solidarité envers leurs assurés, mais aussi en participant au Fonds de solidarité mis en place par les Pouvoirs publics.

Les Assureurs ont également pris l'engagement de soutenir la reprise économique du pays par la mise en place d'un programme d'investissements global d'au moins 1,5 Md€, majoritairement en fonds propres, en particulier en faveur des ETI et des PME et du secteur de la santé.

En marge des branches d'assurance de dommages et de responsabilité, certaines catégories d'assurance portant notamment sur des pertes pécuniaires ont été fortement sinistrées.

B - Le cas particulier des Pertes d'Exploitation

Les contrats d'assurance des entreprises peuvent prévoir une couverture en cas d'impossibilité d'exercer l'activité professionnelle. Ces garanties peuvent prévoir que leur mobilisation sera conditionnée à la survenance d'un événement préalable qui soit garanti par le contrat, le plus souvent un incendie. Certains contrats peuvent prévoir qu'au contraire la garantie interviendra en cas d'impossibilité d'exploiter l'activité sans qu'un sinistre couvert par le contrat soit préalablement survenu. On parle ainsi de la garantie des dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels, ou des dommages immatériels non consécutifs. **La seconde modalité de couverture est logiquement plus coûteuse que la première et est, sans doute de ce fait, très rarement souscrite.**

Appliquée à la lettre, la garantie des Pertes d'Exploitation est donc peu sinistrée, parfois au grand dam d'assurés qui n'avaient pas conscience du périmètre de leur garantie, et qui reprochent à leur assureur de refuser de garantir un sinistre qui n'est pas garanti...

Face à cela, certains assureurs ont décidé d'indemniser leurs assurés au-delà de la garantie, pratiquant ainsi un geste commercial dont on peut d'ailleurs s'interroger de sa conformité à la réglementation, protectrice des intérêts de la mutualité des assurés, qui veille à ce que les assureurs soient en capacité de respecter leurs engagements, tous leurs engagements, mais rien que leurs engagements...

De façon plus évidente, certaines branches d'assurance, directement exposées à l'activité économique des entreprises (on pense à l'assurance-crédit ou à l'assurance des loyers impayés) ou au secteur des voyages (l'assistance et l'assurance voyage) voient leur sinistralité augmenter de façon très significative. Alors qu'à quelques exceptions près, l'assurance de dommages est plutôt préservée, la situation est tout autre en assurance de personnes.

C - Impact du confinement sur la sinistralité en assurance de personnes non-vie

La pandémie COVID-19 a des conséquences sur les assureurs santé et prévoyance qui mobilisent leurs garanties au profit des assurés affectés du COVID-19, outre la sinistralité habituelle. En particulier, les indemnités journalières et les frais d'hospitalisation connaissent des hausses très importantes qui sont très loin de compenser la baisse des soins pour les autres pathologies.

Les résultats de l'exercice 2020 sont différemment affectés selon les acteurs, les branches d'assurance qu'ils pratiquent et leur population d'assurés. Un paramètre déterminant sera sans doute la compensation au sein d'un organisme porteur de risques entre des branches plus ou moins affectées, rendant, de facto, la situation plus sévère pour les mutuelles et les institutions de prévoyance qui ne pratiquent pas l'assurance de dommages.

A l'inverse, le secteur de la réassurance qui pratique une diversification aussi bien géographique qu'en termes d'exposition à des risques différents, devrait réussir une telle compensation.

Concernant les abus et la fraude, on peut se poser la question de savoir si la sinistralité en période de crise se trouverait majorée en raison d'abus ou de fraudes qui augmenteraient en raison du contexte.

Il est impossible d'apporter une réponse catégorique à ce sujet compte tenu de la difficulté à définir et à quantifier la fraude, et donc à en suivre l'évolution dans le temps.

Du côté de la prévoyance, la hausse de la sinistralité s'accompagne sans doute d'une hausse de la fraude et des abus.

Les conséquences économiques de la crise sanitaire pourraient générer des besoins d'argent chez des assurés qui pourraient être tentés de frauder l'assureur pour le satisfaire. On pense notamment à tous les lieux recevant du publics qui sont à l'arrêt pour une période indéterminée et qui, en cas d'incendie, permettrait à leur propriétaire de percevoir une indemnité d'assurance en plus du fait qu'il serait débarrassé des difficultés inhérentes à la gestion de l'entreprise à l'arrêt puis de sa reprise dans un contexte économique dégradé.

VII - Les effets différés de la crise sanitaire

Aux conséquences immédiates de la crise sanitaire sur le secteur de l'assurance, s'ajoutent celles qui se manifesteront de façon différée dans le temps.

A moyen terme, l'impact de la crise sanitaire consistera en une compensation entre la probable baisse de la matière assurable et l'émergence de nouvelles couvertures d'assurance.

A) La baisse de la masse assurable

Malgré l'ampleur des mesures de sauvetage mises en œuvre par le Gouvernement, la crise sanitaire sera sans doute suivie d'une crise économique caractérisée par une récession qui se traduira par une réduction du nombre d'acteurs (faillites des uns) et la baisse de l'activité d'entreprises qui auront traversé la crise (décroissance des autres).

Cependant, certains secteurs d'activité ne subiront sans doute pas la crise, voire en sortiront avec des perspectives favorables, on pense en particulier au secteur de la santé.

Ainsi, selon la clientèle ou le sociétariat des organismes porteurs de risques, ces derniers ressentiront plus ou moins les conséquences de la crise économique attendue, qui se traduira différemment mais tout aussi certainement en assurances de dommages qu'en assurances de personnes :

B) L'émergence de nouveaux risques

Aussitôt qu'il a été pris acte du fait que très peu de contrats prévoyaient des garanties en cas de pandémie, le débat public s'est tourné vers la possibilité de créer un régime d'assurance pandémie.

Cette hypothèse soulève bien entendu pour le moment davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses, mais la mise en place d'un régime d'assurance – obligatoire – pourrait représenter un volume significatif de primes .

La quasi absence de couverture des entreprises des dommages immatériels non consécutifs à un dommage matériel pourrait également déclencher une prise de conscience qui conduirait à la souscription de davantage de garanties.

C) La dévalorisation des actifs

Là encore, le manque de recul rend toute prévision délicate. La réglementation relative à la solvabilité des organismes porteurs de risques exige d'eux qu'ils disposent d'un niveau de fonds propres considéré comme suffisant pour que la pérennité de l'organisme soit assurée.

La dévalorisation des actifs détenue par les organismes porteurs de risques pourrait influencer sur leur solvabilité en ce que le MCR et le SCR deviennent insuffisants. Cette baisse sera fonction de l'importance de la dévalorisation constatée en fin d'exercice, étant précisé que la plupart des acteurs sont en capacité de faire face à une dégradation de la valeur de leurs actifs car les seuils sont largement atteints. Rappelons qu'au 31 décembre 2018, le taux de couverture moyen de l'exigence de capital s'élevait à 240 % sur le marché français.

Les assureurs ont montré leur capacité à accompagner la croissance de l'économie, laquelle croissance ayant été facteur d'augmentation de l'activité des assureurs. Ce cercle vertueux va sans doute être mis à mal par la récession à venir.

Nul doute que le secteur de l'assurance sera un « amortisseur de la récession » avant d'accompagner la reprise de la croissance, qui pourrait ne pas revenir à son niveau antérieur à la crise sanitaire, notamment si la décroissance souhaitée ou crainte pour des raisons écologiques était en réalité forcée par la crise sanitaire ? Quoi qu'il en soit, tout est question de mesures et il est prématuré de dresser un premier bilan.

Au niveau de notre Union

Malgré la pandémie évoqué ci-dessus, l'exercice 2020 est une nouvelle année de développement du Chiffre d'Affaires qui s'inscrit dans le Plan stratégique du GAMEST initié en 2018 avec notamment :

- Le renforcement des efforts de rigueur dans la souscription ;
- L'accentuation du développement de programmes ambitieux ciblant des niches à fort potentiel pour certaines Cédantes (*plus d'une vingtaine de partenariats avec des Courtiers Délégués*) et la fidélisation de nos sociétaires ;
- la poursuite des mutualisations avec la quatrième année de plein exercice des Services sinistres en dommages aux biens utilisés par 6 des huit mutuelles adhérentes ;
- la recherche de partenariat de Service comme la Convention signée avec Solucia PJ pour la Protection Juridique du Professionnel ;
- la réflexion du Groupe GAMEST EXCELLENCE dans le cadre de la recherche d'un fonctionnement efficient.
- La validation d'un budget de fonctionnement GAMEST intégrant des investissements pour la consolidation des moyens techniques et humaines ;
- Une réflexion lancée pour le changement de l'applicatif de gestion.

L'encaissement de **71 915 K€** (hors provision pour risques en cours) s'inscrit ainsi en augmentation de **21.06 %** par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le développement de partenariats avec des courtiers grossistes et, notamment, sur les branches automobiles et risques industriels.

Le nombre de contrats assurés passe de 182 768 en 2019 à **194 619** en 2020, grâce à la poursuite de notre stratégie de saturation de nos portefeuilles avec des produits fidélisant (Protection juridique, Prévoyance), ainsi que le développement de nouveaux Partenariats. Au global, la prime moyenne des affaires nouvelles reste supérieure à la prime moyenne des affaires résiliées et ce, principalement dû aux Partenariats spécifiques.

Les sinistres ont représenté **61,71 %** des cotisations de l'année.

La sinistralité s'est améliorée de **16,8 points** par rapport à 2019. L'année a pour partie bénéficié du contexte sanitaire et a également et surtout été relativement épargnée par les sinistres individuels d'intensité et les événements climatiques.

Sur le plan des placements financiers, notre approche prudente est poursuivie avec la difficulté de plus en plus grande de replacer à l'identique les placements arrivant à terme. Le résultat financier net (*y compris les frais de gestion interne et mandat de gestion*) de **407 k€** contre 415 k€ en 2019, soit une diminution du résultat de 1.90 %.

FOCUS ACTIVITE MALJ

Au 31/12/2020, le montant des cotisations acquises s'élève à **23 060 K€** en augmentation de **10,65 %** par rapport au 31/12/2019.

Cette évolution positive valide notre stratégie de développement axée sur une commercialisation de nos solutions d'assurance multicanaux avec des contrats généralistes et des produits de niche.

Notre volonté affichée de diversifier notre encaissement au travers de nouveaux produits et partenariats porte ses fruits à la lecture des progressions constatées en DOMMAGES DIVERS, PERTES FINANCIERES, MUTUELLE SANTE, HOSPITALISATION, PROTECTION JURIDIQUE DES COLLECTIVITES, GLOBALE BIJOUTIERS ou encore en RACHAT DE FRANCHISE AUTOMOBILE.

Les autres produits techniques comptabilisés au titre des frais d'établissement des contrats s'élèvent à **1 017 K€**. Ce produit évolue proportionnellement au nombre conforté d'affaires souscrites et de sociétaires assurés.

NOS ACTIONS COMMERCIALES ont assuré un accroissement de **3 998 K€** de cotisations nouvelles dans un environnement concurrentiel fort.

L'accent a été essentiellement mis dans la recherche de nouveaux partenariats, vecteurs de croissance et de rentabilité pour notre Société et sur la diversification de notre activité au travers des branches d'assurance de personnes et pertes pécuniaires afin de proposer une gamme de services complète à nos Sociétaires et plus particulièrement dans la prestation des nouveaux risques liés à l'évolution de notre société.

LES CHARGES TECHNIQUES

La charge des sinistres de l'exercice, toutes branches réunies, s'élève à **14 826 K€** soit **64,29 %** des cotisations acquises, pourcentage en diminution par rapport à l'exercice précédent qui était de 70 ,76 %.

Nous enregistrons une diminution de notre S/P de **6 points**.

En 2020, la charge sinistre s'établit à **64,29 %** des cotisations acquises (frais, accessoires et variation de la PREC inclus).

La diminution du S/P est de **- 9,14 %** par rapport à 2019.

Pour 2020, les sinistres d'intensité ont été moins nombreux dans la branche HABITATION et AUTOMOBILE qu'en 2019.

Notre activité a connu une amélioration des résultats techniques à l'exception des branches PROFESSIONNELLE, LOYERS IMPAYES, SANTE-PREVOYANCE qui ont été impactées par les conséquences de l'épidémie de la COVID 19.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les **frais de production**, de **distribution** et de **gestion des sinistres** constituent l'ensemble des charges de fonctionnement qui s'élèvent à **6 049 K€**, soit **26,24 %** du chiffre d'affaires, cette hausse provient de l'accroissement du chiffre d'affaire en courtage.

La **charge de distribution** représente **18.55 %** en **2020** du chiffre d'affaires. Elle accompagne la croissance de notre activité et comporte un élément de variabilité basé sur les critères de développement et de résultats techniques. Cette forme d'intéressement traduit une mécanique stimulante et se justifie pour une meilleure maîtrise de l'équilibre technique de nos opérations.

L'effectif salarié de la Société compte **16** salariés dont 4 cadres.

La masse salariale représente **4,09 %** du chiffre d'affaires et les actions de formation s'intensifient pour le renforcement des compétences nécessaires au titre du plan de progrès à réaliser à court terme.

Le **budget informatique** annuel de la M.A.L.J. restant à sa charge est de **3 K€** en 2020.
Tout en sachant que la majorité des investissements dans ce domaine est mutualisée au sein du GIGAM.

L'ACTIVITE FINANCIERE

En 2020, les marchés actions ont été orientés à la baisse, à titre d'exemple le CAC 40 a diminué de - 7,14 % et la faiblesse des rendements des produits de taux est restée d'actualité.

Nos certificats mutualistes et nos comptes de dépôts représentent plus de 82 % de nos encours de placement.

Notre politique vise à optimiser la poche sécuritaire tout en maintenant les liquidités nécessaires à nos activités.

C'est dans ces conditions que nous avons réalisé un produit financier de **129 K€** conforme à l'objectif recherché.

En perspective de la gestion future de nos placements, nous adoptons les lignes directrices suivantes :

- simplification du portefeuille afin d'en faciliter le pilotage en diminuant le nombre de lignes de placement
- réallocation des actifs au gré de la tendance du marché financier et des opportunités, tout en recherchant la diversification de ces derniers.

L'encours comptable des valeurs mobilières de notre Mutuelle s'établit au **31.12.2020** à **7 696 K€** par rapport à 7 790 K€ au 31.12.2019.

Les **autres produits techniques** s'élèvent à **703 K€**, par rapport à 708 K€ en 2019.

Ils sont en diminution à la suite des résiliations de contrats dans lesquels une part importante de la cotisation était dédiée à l'assistance.

LE RESULTAT

L'affectation prioritaire d'un **résultat positif** de **529 K€** aux capitaux propres du GAMEST, notre Union de Réassurance, vise à garantir la prudence et la solvabilité face aux engagements réglementaires liés à l'intégralité des activités des mutuelles du Groupe et à leur accorder sa caution solidaire.

Au titre de l'exercice 2020, la **participation** versée par le GAMEST à la M.A.L.J. s'élève à **7 474 K€**. Elle est déterminée en fonction du développement de son chiffre d'affaires, de la diversification, de la sinistralité de son activité ainsi que du réajustement de la participation relative aux exercices précédents suivant le déroulement des provisions de sinistres restant en cours.

Ce reversement correspond techniquement à **32,41 %** des primes acquises entraînant un **bénéfice technique** de **2 034 K€**.

Après imputation du résultat non technique complété des produits nets financiers et après dotation des provisions réglementaires, le **résultat de l'exercice** de notre Mutuelle s'élève à **1 552 K€**.

Au terme de l'exercice 2020, la valeur au bilan des **capitaux propres** de la M.A.L.J. s'élève à **8 160 K€**, en augmentation de **1 582 K€**.

Parallèlement les capitaux propres du GAMEST progressent de **1,5 %** au 31.12.2020, à **30 197 K€**.

PERSPECTIVES

L'année 2021 sera mise à contribution afin de consolider notre développement, pour préserver des résultats techniques et commerciaux équilibrés et accentuer la diversification de notre encaissement.

Néanmoins, l'épidémie de COVID-19 aura des répercussions sur notre Mutuelle, pour l'heure, un chiffrage précis de l'impact de la crise sanitaire reste difficile.

CONCLUSION

L'année 2020 a été une année satisfaisante pour notre Mutuelle. Elle confirme la rentabilité de nos activités, le renforcement de notre solvabilité et notre capacité d'adaptation lors de la crise sanitaire de la COVID 19.

Nous recueillons les fruits des actions concrètes engagées dans différents domaines :

- coût et modèle de distribution,
- surveillance portefeuille,
- charges d'exploitation,
- développement des produits à valeur ajoutée,
- lancement de nouvelles solutions d'assurance.

Notre environnement reste toujours aussi concurrentiel et les réformes législatives et réglementaires rendent d'autant plus difficiles nos actions au quotidien.

Nous sommes confiants dans notre capacité d'adaptation et dans la réussite des axes de progrès entrepris.

Le Président du Conseil d'Administration

Claude WITZ



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article R 322-53 et R 322-55-1 du Code des Assurances

I) ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2020.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Claude WITZ, Président**
- **Benoît STURNY, 1^{er} Vice-Président**
- **Philippe EISER, 2^{ème} Vice-Président**
- **Marc BEYER**
- **Jean-Marie COUETOUX**
- **Georges ERNST**
- **Andrée KOEHL**
- **Antoine LEIMGRUBER**
- **Thierry MAGNO**
- **Sandrine MOOG, Administrateur salarié.**

La composition du Conseil d'Administration traduit en son sein diverses compétences s'exerçant dans des domaines tels que l'informatique, le contrôle de gestion, la gestion d'entreprise, la gestion immobilière ainsi que la gestion des ressources humaines.

3 Administrateurs de la Société exercent également un mandat au Conseil d'Administration de l'Union du GAMEST, au sein duquel ils représentent la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA Il s'agit de :

- **Claude WITZ**
- **Benoît STURNY**
- **Philippe EISER**

2 Administrateurs de la Société exercent parallèlement un mandat d'administrateur au sein du Conseil de la MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE COLMAR Il s'agit de :

- **Benoît STURNY**
- **Antoine LEIMGRUBER**

3 Administrateurs de la Société exercent parallèlement un mandat d'administrateur au sein du Conseil de la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances". Il s'agit de :

- **Benoît STURNY**
- **Philippe EISER**
- **Claude WITZ.**

Le Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA représente la Société à l'Assemblée Générale du Groupement Informatique (GIE GIGAM).

DIRECTION GENERALE

Depuis le 01.02.2014, la **Direction Générale** est assurée par **M. Laurent WERNER.**

FREQUENCE DES REUNIONS

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum **4** fois dans l'année.

Au cours de **l'exercice 2020**, le Conseil d'Administration s'est réuni **4** fois, en conformité avec l'article **19** des statuts de la Société.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont communiqués avant la date de la réunion, de même que d'autres documents annexes ou complémentaires leur sont remis le jour même de la réunion.

FONCTIONNEMENT ET MODALITES DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président par lettre simple adressée à ses membres, avec la mention de l'ordre du jour, au moins huit jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres du Conseil est présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

En 2020, le taux de présence des Administrateurs a été de **92** %.

Un règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté en 2012.

Des commissions spécifiques ont été mises en place pour la préparation de certaines décisions. Leurs attributions s'exercent dans les domaines suivants :

- Patrimoine et Investissement
- Développement et Relations Extérieures
- Finance / Gestion
- Structure et Ressources Humaines.
- Union de réassurance.

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de chaque réunion, le Directeur Général informe les membres du Conseil de la situation technique et financière du Groupe ainsi que de l'évolution des activités des Sociétés de l'Union.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates et sur les thèmes suivants :

- Le 15 mai 2020

- 1) Approbation du P.V. du 13.12.2019
- 2) Résultat GAMEST 2019 – situation 2020
- 3) Résultat MALJ 2019 : rapport de direction exercice 2019
- 4) Activité MALJ au 30 avril 2020
- 5) Désignation de 2 administrateurs titulaires appelés à représenter la MALJ au Conseil d'Administration du GAMEST et désignation de 2 administrateurs suppléants appelés à représenter la MALJ au Conseil d'Administration du GAMEST en cas d'empêchement du titulaire
- 6) Points divers
 - Budget perte d'exploitation sans dommage (Covid-19)
 - Modification des statuts de la MALJ
 - Intéressement salariés
 - Situation ESTASSUR Courtage

- Le 11 septembre 2020

- 1) Approbation du P.V. de la réunion du 15.05.2020
- 2) Renouvellement du mandat du Président et des Vice-Présidents
- 3) Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- 4) Point sur l'activité de la MALJ
- 5) Point sur l'activité du GAMEST
- 6) Divers

- Le 16 octobre 2020

- 1) Approbation du PV de la réunion du 11.09.2020
- 2) Point sur le développement de la société
- 3) Business Plan 2021-2025
- 4) Activités du GAMEST
- 5) Divers
 - ESTASSUR COURTAGE
 - Téléconsultation MEDAVIZ

- Le 11 décembre 2020

- 1) Approbation du PV de la réunion du 16.10.2020
- 2) Chiffres-clés arrêtés au 30.11.2020
- 3) Actualités du GAMEST
- 4) Divers
 - Territorialité de nos activités
 - Cession ESTASSUR

Chacune des réunions donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui est communiqué à chaque administrateur avant la réunion suivante. Il est approuvé lors de cette réunion.

AUTORISATIONS SPECIFIQUES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration doit autoriser préalablement la conclusion de certaines opérations. En 2020, aucune autorisation n'a été sollicitée ni délivrée à ce titre.

REMUNERATION

Les membres du Conseil d'Administration disposent d'indemnité de présence et de frais de déplacement au niveau du Groupe mais également au niveau des mutuelles adhérentes qu'il représente.

En 2020, le montant total des indemnités et défraiements perçus par les administrateurs en fonction à la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA s'est élevé à **10 224 euros**.

Le montant des indemnités des administrateurs de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA exerçant un mandat complémentaire au GAMEST s'élève à **27 917 euros**.

Le Président du Conseil d'Administration

Claude WITZ



RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ERE} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve dans toutes leurs parties, le bilan, les comptes de résultat et leurs annexes de l'exercice 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

2^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020 de **1 551 614 euros** au compte "report à nouveau".

3^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Président concernant l'exercice 2020 et l'arrêté des comptes 2020.

4^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration et à la Direction Générale pour leur gestion au cours de l'exercice 2020.

5^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2021, une enveloppe globale d'un montant maximum de **20 000 euros** pour l'attribution des indemnités des Administrateurs, du Président et des vice-Présidents du Conseil d'Administration.

6^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait, d'un original, ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

A C T I F	E X E R C I C E 2 0 2 0			2 0 1 9
	Montant brut	Amortiss. et provisions pour dépréciation	Montant Net	Montant Net
ACTIFS INCORPORELS	43 357	42 512	845	1 298
PLACEMENTS				
Terrains et constructions	1 409 922	795 731	614 191	608 846
Placements financiers	7 754 017	112 570	7 641 447	7 710 347
	9 163 939	908 301	8 255 638	8 319 193
PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises	3 672 903		3 672 903	3 492 714
Provisions pour sinistres à payer	27 988 938		27 988 938	30 953 072
	31 661 841		31 661 841	34 445 786
CREANCES				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	3 400 468		3 400 468	2 995 158
Créances nées d'opérations de réassurance	178 620		178 620	125 810
Autres créances	224 210		224 210	873 842
	3 803 297		3 803 297	3 994 811
AUTRES ACTIFS				
Actifs corporels d'exploitation	855 610	736 324	119 286	142 415
Comptes courants et caisse	910 283		910 283	1 224 631
	1 765 893	736 324	1 029 569	1 367 046
COMPTES DE REGULARISATION				
Intérêts et loyers acquis non échus	9 610		9 610	14 758
Frais d'acquisition reportés	511 425		511 425	473 070
Charges constatées d'avance	12 061		12 061	12 948
	533 096		533 096	500 776
TOTAL GENERAL	49 971 423	1 687 137	45 284 286	48 628 910
Engagement hors bilan				
Engagement donné			-	

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

P A S S I F	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CAPITAUX PROPRES Fonds d'établissement Droit d'adhésion Réserve spéciale de réévaluation Réserve de capitalisation Réserve pour éventualités diverses Participation au fonds d'établissement GAMEST Report à nouveau Résultat de l'exercice	1 148 625 -2 365 63 959 7 000 000 - 5 653 000 4 051 206 1 551 614	1 113 262 1 014 65 261 7 000 000 - 5 653 000 3 272 334 778 872
PROVISIONS TECHNIQUES Provisions pour primes non acquises affaires directes Provisions pour sinistres à payer affaires directes Provisions pour frais de gestion	8 160 040 3 672 903 28 024 966 1 066 742	6 577 744 3 492 714 30 953 072 991 748
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	134 120	121 493
AUTRES DETTES Dettes nées d'opérations d'assurance directe Dettes nées d'opérations de réassurance Dettes envers les Ets de crédit Personnel Etat et organismes sociaux Créanciers divers	610 554 1 999 294 - 129 987 779 130 702 671	496 842 4 359 171 500 000 121 696 426 901 576 333
COMPTES DE REGULARISATION Prix de remboursement à provisionner sur valeurs mobilières	4 221 636 3 879	6 480 943 11 196
TOTAL GENERAL	45 284 286 -	48 628 910 -

COMPTE DE RESULTAT

au 31 DECEMBRE 2020

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Primes acquises					
Primes émises	+	22 238 554	22 238 554	—	—
Frais et accessoires émis	+	1 017 303	1 017 303	—	—
Variation des primes acquises non émises	+	37 530	37 530	—	—
Variation des primes à annuler	+	- 52 810	- 52 810	—	—
Variation des primes non acquises	+	- 180 189	- 180 189	—	—
	+	23 060 388	23 060 388	—	—
Produit des placements alloués	+	16 698		16 698	15 640
Autres produits techniques	+	702 670		702 670	707 903
Subvention d'exploitation	+	-			-
Charges des sinistres					
Prestations et frais payés	-	12 782 808	11 905 309	877 499	787 029
Charges des provisions pour sinistres	-	+ 2 853 111	+ 2 964 134	111 023	+ 24 048
	-	9 929 697	8 941 175	988 522	762 981
Frais d'acquisition et d'administration					
Frais d'acquisition	-	3 199 856		3 199 856	2 823 932
Frais d'administration	-	1 602 077		1 602 077	1 525 596
Commissions reçues des réassureurs	+				
Participation aux bénéfices GAMEST	+		- 7 474 315	7 474 315	5 738 200
	-	4 801 932	7 474 315	+ 2 672 383	+ 1 388 672
Autres charges techniques	-	369 580		369 580	357 214
Résultat technique de l'assurance non-Vie	+	8 678 547	6 644 897	2 033 649	992 020

COMPTE DE RESULTAT

au 31 DECEMBRE 2020

COMPTE NON TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations 2020	Opérations 2019
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	+	2 033 649	992 020
Produits de placements			
Revenu des placements	+	274 531	312 971
Profits provenant de la réalisation des placements	+	9 970	16 220
Reprise prov. dépréciation placements	+	11 455	29 785
	+	295 957	358 976
Charges des placements			
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	-	29 750	36 480
Intérêts des emprunts	-	11 000	22 000
Perte sur cession valeurs mobilières	-	6 099	134 734
Dotation provision pour dépréciation val. mobilières	-	76 581	6 205
Autres charges des placements	-	43 789	44 924
	-	167 220	244 343
Produits des placements transférés	-	16 698	15 640
Résultat exceptionnel			
Produits exceptionnels	+	345 317	93 136
Charges exceptionnelles	-	342 969	86 146
Impôts sur bénéfice	-	596 422	319 130
Résultat de l'exercice	+	1 551 614	778 872

VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES.

Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 332-19 et R 332-20

CODE	NOMBRE	DESIGNATION DES VALEURS	BANQUE	VALEUR INSCRITE AU BILAN AU 31/12/2020			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020
				VALEUR BRUTE (coût d'achat)	CORRECTIONS DE VALEUR (Provision pour dépréciation)	VALEUR NETTE	

230 ACTIONS ET TITRES COTES			BANQUE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020
US04010L1035	500	ARES CAPITAL	BPBFC	6 706	0	6 706	6 888
IE0004852103	22,906	BARING EASTERN EUROPE FUND	HSBC	2 568	951	1 617	1617
FR0004548873	2 000	BOURBON CORPORATION	BPBFC	14 955	14 955	0	0
FR0010828137	1 200	CARMILA	BPBFC	18 198	4 062	14 136	14 136
FR0000125585	2 000	CASINO GUICHARD PERRACHON	BPBFC	80 786	30 406	50 380	50 380
FR0000793510	183	ELYSEES PIERRE	HSBC	102 294	0	102 294	141 917
FR0010208488	2 000	ENGIE	BPBFC	29 740	0	29 740	25 040
FR0000131757	800	ERAMET	BPBFC	28 703	0	28 703	34 336
GB00B15KY328	500	ETFS COMMOD.SECUR.PERP.SILVER	BPBFC	10 000	0	10 000	9 815
FR0000121147	250	FAURECIA	BPBFC	9 543	0	9 543	10 478
FR0000792780	167	FRUCTIPIERRE SCPI	BPBFC	69 586	-	69 586	92 852
FR0010923375	40	H20 MULTIBONDS	BPBFC	16 540	0	16 540	13 455
FR0013535952	40	H20 MULTIBONDS SP R FCP 4 DEC	BPBFC	0	0	0	3 358
FR0013186749	185,5641	H20 MULTISTRATEGIES	BPBFC	16 112	7 303	8 809	8 809
FR0013535325	185,5641	HB20 MULTISTRATEGIES SP NC FCP 4D	BPBFC	0	0	0	2 117
FR0000990665	118,9190	HSBC MIDDLE CAP EUR.	HSBC	5 567	0	5 567	8 878
MHY481251012	500	KNOT OFFSHORE PARTNERS	BPBFC	6 237	0	6 237	6 146
FR0000032278	7 000	LATECOERE AVIATION	BPBFC	22 393	8 218	14 175	14 175
FR0010241638	1 000	MERCIALYS	BPBFC	10 670	3 450	7 220	7 220
US5906721015	400	MESABI TRUST	BPBFC	8 793	0	8 794	9 151
FR0000121501	1 200	PEUGEOT	BPBFC	17 298	0	17 298	26 844
FR0000060618	2 000	RALLYE	BPBFC	25 433	13 873	11 560	11 560
FR0000120388	1 500	RECYLEX	BPBFC	18 930	16 173	2 757	2 757
FR0013269123	300	RUBIS	BPBFC	9 024	0	9 024	11 394
FR0004188670	1 800	TARKETT	BPBFC	26 904	0	26 904	25 920
FR0000120271	819	TOTAL	BPBFC	31 474	0	31 474	28 911
FR0013506730	100	VALLOUREC REGROUPEMENT PAR 40	BPBFC	9 539	6 865	2 675	2 675
TOTAL ACTIONS ET TITRES COTES				597 993	106 254	491 739	570 827

2302 ACTIONS ET PARTS D'AUTRES O.P.C.V.M.			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020
FR0013332509	231	PARTS SOC. BP	BPALC	1 475	-	1 475	1 732
	5,88	SLFDS F O.H.Y.23 I D FCP3DEC	BPBFC	60 172	-	60 172	57 776
TOTAL ACTIONS ET PARTS D'AUTRES O.P.C.V.M.				61 648	-	61 648	59 508

230 LIVRET ASSOCIATION INSTITUTIONNEL			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020
		Livret association institutionnel	BPBFC	12 274	-	12 274	12 274
		Livret association institutionnel	BPALC	3 207 443	-	3 207 443	3 207 443
219 717				3 219 717	-	3 219 717	3 219 717

232200 PRETS				VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020
		PRET ACTION LOGEMENT		57 636		57 636	57 636
		AVANCE TRESORERIE ESTASSUR		195 000		195 000	195 000
		PRET KUHN COURTAGE		184 933		184 933	184 933
TOTAL COMPTE PRETS				437 569	-	437 569	437 569

ACTIONS ET TITRES NON COTES				VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020
	58	PARTS BCAC EXPERTISES		2 245		2 245	2 245
	1	PARTS GIE GIGAM		500		500	500
	591	PARTS ESTASSUR		460 980		460 980	460 980
	2700	GAMEST CERTIFICATS MUTUALISTES		2 700 000		2 700 000	2 700 000
TOTAL COMPTE PARTICIPATION				3 163 725	-	3 163 725	3 163 725

VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 332-19 et R 332-20

212 IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION			VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020
		IMMEUBLE SIEGE 6 BOULEVARD DE L'EUROPE	1 002 005	572 252	429 752	2 756 500
		LOCAUX RUE STANISLAS	350 886	185 732	165 154	300 000
		PARKING	3 000	2 900	100	3 500
		IMMEUBLE PASTEUR DOLE	54 030	34 846	19 184	90 000
TOTAL CPTÉ IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION			1 409 922	795 731	614 191	3 150 000

SOUS-TOTAL R.332-20	8 890 574	901 985	7 998 588	10 601 346
----------------------------	------------------	----------------	------------------	-------------------

231 OBLIGATIONS			ECHEANCE	VALEUR BRUTE	SURCOTE DECOTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020
FR0000140030	150	TPCie Saint-Gobain TPA Mai 1983 (1 ^{ère} tranche)		24 468	0	24 468	20 250
FR0000140063	50	TP Cie B.N.P. TPA Juillet 1984 (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche)		7 866	2 516	5 350	5 350
FR0000140071	108	TP Crédit Lyonnais TPA Octobre 1984		15 147	3 800	11 348	11 348
				47 482	6 315	41 166	36 948
FR0012074284	1	CASINO GP 2.798 %14-05082026 EMTN	05/08/2026	103 700	1 550	102 150	88 970
XS1388625425	100	FIAT CHYSLER 3.75%16-29032024	29/03/2024	104 200	2 328	101 872	109 975
FR0011801596	1	RALLYE 4%14-020421	02/04/2021	17 984	-	17 984	92 214
				225 884	3 879	222 005	208 159
TOTAL OBLIGATIONS				273 365	10 194	263 171	245 107

SOUS-TOTAL R.332-21		273 365	10 194	263 171	245 107
----------------------------	--	----------------	---------------	----------------	----------------

RECAPITULATION DES VALEURS MOBILIERES ET TITRES

		VALEUR BRUTE	SURCOTE DECOTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020
230000	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES	597 993	106 254	491 739	570 827
230200	ACTIONS ET PARTS AUTRES OPCVM	61 648	-	61 648	59 508
234300	LIVRETS ASSOCIATION	3 219 717	-	3 219 717	3 219 717
232	PRETS	437 569	-	437 569	437 569
250+260	PARTICIPATION	3 163 725	-	3 163 725	3 163 725
212+219	IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT	1 409 922	795 731	614 191	3 150 000
231	OBLIGATIONS	273 365	10 194	263 171	245 107
TOTAL VALEURS MOBILIERES ET TITRES		9 163 939	912 179	8 251 760	10 846 453

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2020

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA est soumise depuis le 1.1.1995 au plan comptable spécifique aux Sociétés d'Assurances.

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du code des assurances (décret du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994, respectivement articles R 341-2 et A 344-3 2°)

La MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA est intégralement réassurée par l'Union de Réassurance du GAMEST. La présentation du bilan prend en compte la cession de l'ensemble des cotisations et des sinistres à l'Union de Réassurance.

Les comptes de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA font partie intégrante des comptes combinés du GAMEST.

POSTES DU BILAN

◆ ACTIF

Actifs incorporels :

Ce poste comprend :

- les logiciels qui font l'objet d'un amortissement annuel d'un tiers

Immobilisations corporelles :

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes correspondant aux durées d'utilisation des immobilisations :

- agencement, aménagements, installations : 10 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier ou matériel de bureau : 4 à 10 ans.

Placements immobiliers :

Les immeubles sont inscrits à leur valeur d'achat pour l'appartement et les locaux de COLMAR ainsi que pour le parking de Mulhouse. Le Siège de la Société a été réévalué en 1979.

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a tenu compte des nouvelles règles comptables applicables à compter du 1^{er} janvier 2005 en application du règlement C.R.C. N° 2004-06. En ce qui concerne les immeubles, l'approche par composants introduite par le règlement C.R.C. 2002-10 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs a été appliquée de la façon suivante.

Les immeubles ont été décomposés comme suit :

- Inscription des terrains estimés entre 5 et 10 % de la valeur des immeubles. Ces terrains n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

- Décomposition des bâtiments selon la règle suivante :
 - Gros œuvre : 65 % amorti entre 80 et 120 ans
 - Clos et couvert : 10 % amorti entre 30 et 35 ans
 - Lots techniques : 15 % amorti sur 25 ans
 - Second œuvre : 10 % amorti sur 15 ans.

Autres placements :

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée aux charges ou produits de l'exercice sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. Pour les actions en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.

La rubrique "amortissements et provisions" inclut au niveau des placements financiers l'amortissement des écarts d'acquisition des obligations.

Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Provisions pour primes non acquises : elles sont prises en charge à 100 % par l'Union de Réassurance.

Provisions pour sinistres à payer et Prévisions de recours à encaisser : elles comprennent la prise en charge à 100 % par l'Union de Réassurance des provisions pour sinistres survenus depuis 1997 pour la partie MAL et depuis 2012 pour l'ancienne activité de Jurassurance.

Créances nées d'opérations d'assurance directe : elles comprennent les créances sur courtiers agents ou provenant de la facturation directe des services à l'Union. La provision pour dépréciation sur quittances contentieuses a été directement prise en charge par l'Union de Réassurance GAMEST.

Comptes de régularisation :

1) Intérêts et loyers acquis non échus :	9 610 €
2) Frais d'acquisition reportés	511 425 €

Les frais d'acquisition reportés bruts ont été calculés en appliquant au montant des frais d'acquisition de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura le taux de report des cotisations brutes, c'est-à-dire le rapport de la provision pour primes non acquises brutes aux primes émises brutes.

Le montant des frais d'acquisition pris comme base inclut 55 % des commissions versées aux agents et courtiers représentant leur quote-part d'activité consacrée à l'acquisition.

Affectation du résultat 2019

Le résultat de l'exercice de la MALJ de 2019 d'un montant de 778 872 K€ a été affecté comme indiqué ci-dessous :

Report à nouveau :

Le report à nouveau :	3 272 334 €
a été augmenté du résultat de 2019 pour :	778 872 €
solde du report à nouveau au 31/12/2020	4 051 206 €

Provisions techniques :

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

a) Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance. Elle est calculée sur la base de méthodes statistiques.

b) Provision pour sinistres à payer et Prévisions de recours à encaisser :

La provision pour sinistres à payer est calculée dossier par dossier pour l'ensemble des risques, conformément aux articles R 331-6-4, R 331-15, R 331-16.

Cette provision est calculée sur la base d'une méthode retenue au niveau au GAMEST mais appliquée sur les chiffres réels et propres au type de gestion de chaque société. Elle se calcule sur le volume des sinistres et des frais techniques restant à payer, de même que sur le montant des recours à percevoir. Cette provision reste à la charge de la MALJ.

A compter de 2015, le taux de chargement appliqué est celui constaté par la MALJ au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST. Pour 2020, le taux de la MALJ s'établit à **3,23 %**, le minimum de 5% n'étant plus appliqué et ce respect des normes comptables.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écartés au-delà de ce montant pour le calcul.

c) Provision pour indemnité de fin de carrière :

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a constaté sous forme de provision la totalité de ses engagements de retraite des collaborateurs salariés, sous déduction des sommes versées à ce titre auprès des banques.

d) Provision pour médailles du travail :

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a constaté au passif une provision pour médailles du travail d'un montant de **35 635 €**.

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS

Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à **23 060 388 €**. Les cessions sont de 100 % pour l'Union de Réassurance GAMEST.

A compter de 2015, le montant des « Frais et accessoires émis » est dorénavant rattaché aux primes acquises.

Le volume des provisions pour PANE (Primes acquises non émises) est dorénavant identifié au compte de résultat technique, de même que le total des provisions pour primes à annuler.

Autres produits techniques

Ils comprennent les commissions FILASSISTANCE.

Conformément aux nouveaux traités de réassurance entre la Mutuelle Alsace Lorraine Jura et l'Union de Réassurance GAMEST, les compléments de primes sont reversés en totalité à l'Union de Réassurance pour un montant de **1 017 303 €** au titre de l'exercice.

Participation aux bénéfices du résultat

Le mode de calcul de la répartition financière au résultat perçu par les cédantes de l'Union du GAMEST a été modifié suivant décision du Conseil de Surveillance de l'Union réuni le 30 octobre 2013. Plus particulièrement, il a été introduit, dans le mode de répartition, un calcul économique de la participation revenant à chaque cédante au regard de sa contribution au résultat de l'Union. Ce nouveau mode de répartition approuvé par l'ACPR en date du 24 décembre 2013 s'est appliqué, pour la première fois, lors du calcul de la participation financière perçue par les cédantes de l'Union au titre de l'arrêté des comptes annuels de l'Union pour l'exercice 2013. Il en résulte ainsi, au titre de l'exercice 2020, une répartition d'un montant de **7 474 315 €** au bénéfice de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura.

Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé comme suit : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le "compte technique" et ceux issus des capitaux propres dans le "compte non technique".

Du fait de la cession à 100 % des primes, les produits financiers concernent principalement le compte non technique.

Produits exceptionnels

Ils comprennent notamment :

- la vente de matériel informatique : pour 150 €
- cession des portefeuilles MM STEHLIN ET KUHN : pour 342 969 €
- reprise provision M. LOUP : pour 2 198 €

Le total des produits exceptionnels sur l'exercice 2020 s'établit à **345 317 €**.

CHARGES

Charges de Sinistres :

Les charges de sinistres sont de **9 929 697 €** (toutes survenances confondues). Les cessions de sinistres aux réassureurs comprennent la mise à la charge de l'Union de Réassurance GAMEST de l'ensemble des sinistres et provisions des sinistres survenus au cours de l'exercice.

Les frais de gestion pour sinistres sont calculés sur la base d'une méthode retenue au niveau au GAMEST mais appliquée sur les chiffres réels et propres au type de gestion de chaque société. Elle se calcule sur le volume des sinistres et des frais techniques restant à payer, de même que sur le montant des recours à percevoir. Cette provision reste à la charge de la MALJ.

A compter de 2015, le taux de chargement appliqué est celui constaté par la MALJ au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST. Pour 2020, le taux de la MALJ s'établit à **3,23 %**, le minimum de 5% n'étant plus appliqué et ce respect des normes comptables.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écartés au-delà de ce montant pour le calcul.

Prestations de santé réglées par les organismes d'assurance complémentaire

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Frais d'acquisition et d'administration

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes : superficie des locaux, masse salariale, effectif ainsi que temps passé.

La quote-part des frais d'acquisition a en particulier été déterminée comme suit :

- 55 % des commissions versées aux agents et courtiers
- totalité des salaires et charges des commerciaux
- prise en compte des frais de personnel directement affectés à l'acquisition
- affectation au jour le jour des frais d'acquisition directement ventilables
- application de clés de répartition en vue de l'imputation aux frais d'acquisition des charges non directement affectables comprenant notamment le téléphone, la maintenance informatique, l'affranchissement et les charges locatives (EDF etc...)

Charges exceptionnelles

Ils comprennent notamment :

- le rachat des portefeuilles des agents MM STEHLIN ET KUHN : pour 342 969 €.

Le total des charges exceptionnelles sur l'exercice 2020 s'établit à **342 969 €**.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF et PASSIF

Immobilisations incorporelles (Valeurs brutes) :

Rubrique	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2020
Logiciels	27 913	-	-	27 913
Actifs incorporels	10 062	-	-	10 062
Autres actifs incorporels	5 382	-	-	5 382
TOTAL	43 357	-	-	43 357

Placements immobiliers (Valeurs brutes) :

Rubrique	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2020
Constructions	1 309 805	99 708	52 236	1 357 277
Terrains	52 645	-	-	52 645
TOTAL	1 362 450	99 708	52 236	1 409 922

Actifs corporels d'exploitation :

Rubrique	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2020
Mobilier/Matériel	311 133	8 072	31 033	288 172
Matériel de transport	37 140	-	-	33 140
Dépôts versés	2 344	-	-	2 344
Agencements	527 954	-	-	527 954
TOTAL	878 571	8 072	31 033	855 610

Amortissements :

Rubrique	31.12.2019	Dotation	Reprises	31.12.2020
Immobilisations incorporelles	42 059	453	-	42 512
Actif immobilier	753 604	42 127	-	795 731
Immobilisations corporelles d'exploitation	735 418	21 916	31 033	726 301
Matériel de transport	738	9 285	-	10 023
TOTAL	1 531 819	73 781	31 033	1 574 567

Autres immobilisations et placements :

Rubrique	31.12.2019	Acquisitions	Cessions	31.12.2020
Actions cotées	516 973	124 429	43 409	597 993
Actions / parts /OPCVM	61 625	23	-	61 648
Prêts	269 505	203 727	35 663	437 569
Actions et titres non cotes	463 725	-	-	463 725
Obligations cotées	542 345	-	268 980	273 365
Autres placements	3 203 618	3 716 100	3 700 000	3 219 717
Certificats mutualistes	2 700 000	-	-	2 700 000
TOTAL	7 757 791	4 044 278	4 048 052	7 754 017

Provision pour dépréciation durable :

Rubrique	31.12.2019	Dotation	Reprises	31.12.2020
PDD	47 444	76 581	11 455	112 570
TOTAL	47 444	76 581	11 455	112 570

Créances et dettes des cessionnaires et rétrocessionnaires :

Créances

Rubrique	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Part Primes non acquises	3 492 714	180 189	-	3 672 903
Part Prévisions de recours à encaisser	- 4 975 607	5 178 753	4 975 607	- 4 772 461
Part Sinistres à payer	35 928 679	1 398 627	4 565 907	32 761 399
TOTAL	34 445 786	6 757 569	9 541 514	31 661 841

Provisions techniques brutes :

Rubrique	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Prov. Primes non acquises	3 492 714	180 189	-	3 672 903
Prov. Sinistres à payer	35 928 679	1 434 655	4 565 907	32 797 427
Prév. Recours à encaisser	-4 975 607	5 178 753	4 975 607	-4 772 461
Provision Frais de gestion	991 748	74 995	-	1 066 742
TOTAL	35 437 534	6 868 592	9 541 514	32 764 611

Capitaux propres :

Rubrique	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Fonds d'établissement	1 113 262	35 363	-	1 148 625
Droit d'adhésion	1 014	-	3 379	-2 365
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	65 261	-	1 302	63 959
Réserve pour éventualités diverses	7 000 000	-	-	7 000 000
Participation au fonds d'établissement GAMEST	- 5 653 000	5 653 000	5 653 000	- 5 653 000
Report à nouveau débiteur				
Report à nouveau créiteur	3 272 334	778 872		4 051 206
Résultat de l'exercice	778 872	1 551 614	778 872	1 551 614
TOTAL	6 577 744	8 018 850	6 436 553	8 160 040

Etats des provisions pour risques et charges :

Rubrique	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Provision pour risque incertain	44 665	-	2 198	42 467
Provision pour indemnité de fin de carrière	45 721	10 297	-	56 018
Provision Médaille du travail	31 107	4 528	-	35 635
TOTAL	121 493	14 825	2 198	134 120

Créances et dettes d'exploitation :

Créances

Rubrique	31.12.2019	31.12.2020	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 995 926	3 401 752	3 401 752	-
Créances nées d'opérations de réassurance	125 810	178 620	178 620	-
Personnel	600	-	-	-
Débiteurs divers	872 474	222 925	222 925	-
TOTAL	3 994 811	3 803 297	3 803 297	-

Dettes

Rubrique	31.12.2019	31.12.2020	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	496 842	610 554	610 554	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 359 171	1 999 294	1 999 294	-
Dettes envers les établissements de Crédit	500 000	-	-	-
Autres emprunts et dépôts espèces locataires	27 658	28 066	28 066	-
Personnel	121 696	129 987	129 987	-
Etats, organismes Sécurité Sociale	426 901	779 130	779 130	-
Créditeurs divers	548 675	674 605	674 605	-
TOTAL	6 480 943	4 221 636	4 221 636	-

Compte de régularisation actif et passif :

Actif

Rubrique	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Intérêts et loyers courus et non échus	14 758	9 610	14 758	9 610
Frais acquisition reportés	473 070	38 355	-	511 425
Charges constatées d'avance	12 948	12 061	12 948	12 061
TOTAL	500 776	60 026	27 706	533 096

500 776

Passif

Rubrique	31.12.2019	Augm.	Dimin.	31.12.2020
Amortissements des diff. sur les prix de remboursement	11 196	964	8 282	3 879
TOTAL	11 196	964	8 282	3 879

COMPTE DE RESULTAT

Primes acquises :

Ventilation des primes acquises	2019	2020
Primes émises	21 385 173	22 238 554
Frais et accessoires émis	1 042 223	1 017 303
Variation des primes acquises non émises	28 860	37 530
Variation des primes à annuler	- 59 360	- 52 810
Variation des primes non acquises	-1 555 948	- 180 189
TOTAL des primes acquises	20 840 948	23 060 388

Primes cédées :

Ventilation des primes cédées	2019	2020
Primes émises	21 385 173	22 238 554
Frais et accessoires émis	1 042 223	1 017 303
Variation des primes acquises non émises	28 860	37 530
Variation des primes à annuler	- 59 360	- 52 810
Variation des primes non acquises	-1 555 948	- 180 189
TOTAL des primes cédées	20 840 948	20 060 388

Sinistres :

Brut

Charges de sinistres	2019	2020
Prestations et frais payés	15 078 638	11 905 309
Charges des provisions pour sinistres	- 6 588 403	- 2 853 111
Autres charges de gestion	787 029	877 499
TOTAL des charges de sinistres	9 277 263	9 929 697

Cessions

Charges de sinistre cédées	2019	2020
Prestations et frais payés	15 078 638	11 905 309
Charges des provisions pour sinistres	- 6 564 355	- 2 964 134
TOTAL des charges de sinistres	8 514 283	8 941 175

Ventilation par destination des frais généraux et des dotations :

	2019	2020
Frais de sinistres	787 029	877 499
Frais d'acquisition	2 823 932	3 199 856
Frais d'administration	1 525 596	1 602 077
Autres charges techniques	357 214	369 580
TOTAL	5 493 771	6 049 011

Ventilation des produits et charges de placements :

Produits	2019	2020
Revenus des placements	309 505	271 379
Profits de réévaluation	1 302	1 302
Profits de réalisation sur valeurs mobilières	14 918	8 668
Intérêts bancaires et Prêts	3 466	3 152
Reprise sur provision pour dépréciation	29 785	11 455
	358 976	295 957
Charges		
Frais externes de gestion sur immeubles, sur titres	2 657	1 130
Frais internes de gestion sur placements	55 822	39 620
Perte sur cession valeurs mobilières	134 734	6 099
Amortissement des différences de prix de remboursement	2 605	1 662
Amortissements immeubles et dotation provision pour dépréciation placements	42 319	42 127
Dotation provision pour dépréciation durable	6 205	76 581
TOTAL	244 343	167 220

Détail des produits et charges exceptionnels

Produits	2019	2020
Cession matériels mobiliers et informatiques	10	150
Cession portefeuille agent	80 433	342 969
Reprises provisions pour risques et charges	1 893	2 198
Vente matériel de transport	10 800	-
TOTAL	93 136	345 317

Charges	2019	2020
VNC des immobilisations cédées	5 279	-
Rachat portefeuille agent	80 867	342 969
TOTAL	86 146	342 969

Ventilation des charges de personnel :

Nature	2019	2020
Salaires bruts (hors intéressement)	615 035	623 580
Charges sociales	248 242	246 210
Taxes sur salaires	72 092	73 262
TOTAL	935 370	943 052

En 2020, les salariés ont pu bénéficier de 226 heures de formation (formations obligatoires DDA incluses).

Effectif	2019	2020
Cadres	4	4
Employés	12	12
TOTAL effectif moyen	16	16

	2019	2020
Commission d'assurance directe	3 885 232	4 276 559

Evaluation des 3 derniers exercices de la charge des sinistres et des primes acquises

	Année de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
2018				-	-
Sinistres payés	25 272 307	14 290 722	5 990 130	-	-
Provisions au 31.12	5 183 617	8 529 557	9 497 279	-	-
Charges de sinistres	30 455 924	22 820 279	15 487 409	-	-
Primes acquises	40 936 952	33 425 095	21 274 303	-	-
% S/P	74.40 %	68.28 %	72,80 %	-	
2019					
Sinistres payés	26 385 086	15 676 475	9 472 910	5 884 490	-
Provisions au 31.12	1 766 677	5 176 820	5 318 365	8 863 587	-
Charges de sinistres	28 151 763	20 853 295	14 791 275	14 748 077	-
Primes acquises	40 936 952	33 425 095	21 274 303	20 840 948	-
% S/P	68.77%	62.39%	69.53%	70.76%	-
2020					
Sinistres payés	26 614 830	16 291 348	9 786 008	9 889 043	5 838 983
Provisions au 31.12	728 043	5 312 991	3 872 652	3 529 748	8 986 845
Charges de sinistres	27 342 873	21 604 339	13 658 660	13 418 791	14 825 828
Primes acquises	40 936 952	33 425 095	21 274 303	20 840 948	23 060 388
% S/P	66.80%	64.64%	64.21%	64.39%	64.29%

NOTES :



Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables

Siège Social : 6 bd de l'Europe B.P. 3169 – 68063 **MULHOUSE** CEDEX – Tél. 03 89 35 49 49 – Fax 03 89 35 49 50 – malj.fr

Entreprise régie par le code des assurances. Fondatrice du Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est (GAMEST)